Envoyé en préfecture le 23/12/2020

ID: 089-248900938-20201223-FIN_2020_115-DE

Recu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

510

N° FIN/2020/115

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	11 décembre 2020	Nombre de conseillers	
		communautaires	
Date d'affichage de la	11 décembre 2020	En exercice : 50	
convocation :		Présents : 20	
		Votants : 49	

Séance du 17 décembre 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 17 décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

Conformément à la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire (article 6), le quorum est réduit au tiers et 2 pouvoirs autorisés par membre.

ETAIENT PRESENTS:

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS:

Mme Florence SYLVESTRE, procuration à M. Philippe PETIT

Mme Catherine DECUYPER, procuration à Mme Evelyne TRESCARTES,

Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN

Mme Christine LEMOINE, procuration à M. Cyril HAGHEBAERT

M. Claude SCIBOZ, procuration à M. Cyril HAGHEBAERT

M. Marc FAYADAT, procuration à M. Jean-Pierre BARRET

M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY

M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, procuration à M. Didier MOREAU

Mme Laurence MARCHAND, procuration à Mme Frédérique COLAS

M. Richard ZEIGER, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART

Mme Linda GUEDJALI, procuration à M. Guy AVENIA

M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Laurent CHAT

Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Nicolas SORET

M. Bernard MORAINE, procuration à M. Nicolas SORET

Mme Murielle LE ROY, procuration à M. Bruno JAN

M. Jean-Yves MESNY, procuration à M. Didier MIGNON

Mme Françoise DEPARDON, procuration à M. Éric GALLOIS

M. Éric APFFEL, procuration à Mme Frédérique COLAS

Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, procuration à M. Gérard VERGNAUD

M. Hassan LARIBIA, procuration à M. Jean-Pierre BARRET

Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY

Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le



ID: 089-248900938-20201223-FIN_2020_115-DE

M. Francis BOURSIN, procuration à M. Guy BOURRAS

M. Xavier MARQUIS, procuration à M. Bruno JAN

Mme Olga LIGAULT, procuration à M. Guy BOURRAS

Mme Valérie SUBRENAT, procuration à M. Yannick VILLAIN

M. Guy GOUIN, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART

M. Frédéric MORISOT, procuration à M. Didier MIGNON

M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Gérard VERGNAUD

M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique COLAS

Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables - Budget annexe « ordures

ménagères »

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

SLOW

ID: 089-248900938-20201223-FIN_2020_115-DE

Conseil communautaire du
17 décembre 2020

<u>Objet</u>: Admission en non-valeur de créances irrécouvrables - Budget annexe « ordures ménagères »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2342-4,

Considérant que Monsieur le trésorier municipal demande l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour les raisons suivantes :

Budget annexe « ordures ménagères »	
Insuffisance d'actifs suite à des liquidations judiciaires	1179,84€
Décision de justice d'effacement de la dette (surendettement)	1793,34€
Total	2 973,18 €

Vu la commission des finances du 3 décembre 2020,

Vu le bureau communautaire et la conférence des maires du 3 décembre 2020,

Vu l'exposé du Vice-président,

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADMET en non-valeur les créances indiquées ci-dessus, soit 2 973,18 €,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président

Nicolas SORET

